

Formulaire d'inscription - tirage au sort 2025

Campings aménagés ZEC Normandie | ZEC Mazana

Pour l'attribution d'un emplacement de camping aménagé sur le territoire de la **ZEC Normandie** ou de la **ZEC Mazana**, conformément à la directive ministérielle du **ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec**.

Coordonnées

Prénom & nom : _____ Date de naissance : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Adresse : _____
Téléphone principal : _____ Courriel : _____

- Vous devez avoir 18 ans et plus
- Une seule participation par personne

Intérêt

ZEC Mazana – lac Renard (17 emplacements)

ZEC Normandie – lac Parent Ouest (20 emplacements)

ZEC Normandie – lac Parent Est (28 emplacements)

Sélectionnez **le ou les** camping(s) qui vous intéressent

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

ZEC Normandie – lac de la Table (17 emplacements)

ZEC Normandie – lac de la Table (18 emplacements)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Pour être conforme, votre formulaire d'inscription doit nous être transmis à l'adresse courriel info@zec-normandie.com au plus tard le 20 juin 2025 (midi) inclusivement. L'utilisation du présent formulaire est obligatoire et une confirmation de participation vous sera transmise.

Aucune inscription par téléphone et aucune transmission d'information en lien avec la liste (nombre de participant, nombre de site disponible, etc...) ne sera effectuée.

La pîge se déroulera au mois de juillet et sera effectuée par un membre du conseil d'administration, devant témoins et en direct sur notre page Facebook. L'attribution d'un terrain sera offerte selon l'ordre de rang obtenu au tirage. Lorsqu'un terrain est attribué, le récipiendaire devra donner suite dans les **10 jours** suivant l'avis de la ZEC. L'obtention d'un terrain dépendra du nombre de contrat résigné ou non-renouvelé et du nombre de participant.

Vous vous engagez à respecter les lois et les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

L'achat d'un équipement ou d'un accessoire de camping déjà présent sur le site est possible mais n'est pas obligatoire. L'entente se fait entre particuliers. Vous avez l'obligation d'installer un équipement de camping sur le site loué.

Une nouvelle liste et un nouveau tirage auront lieu annuellement.

Vous ne pouvez participer au nom d'une autre personne. Aucune modification (aucun transfert) de détenteur de contrat.

Signature du participant : _____ Date : _____